

COMMUNE DE CHAMPAGNEUX

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 mars 2022

Présents : Georges CAGNIN, Jean-Pierre COTTAREL, Pierre GERBELOT, Gérard GOURJUX, Jessica HOARAU, Patrice HOARAU, Gilles LACROIX, Élise SAUNIER.
Lucile ROSEMAIN LEGRAND

Excusés représentés : Bénédicte PHILIPPE (Pierre GERBELOT), Alain ROCHE (Pouvoir à Elise SAUNIER).

Absents excusés : Yves GENIX

Absents : William BARBOTIN, Marc CURTILLAT, Anthony GOJON, Christine VALETTE

Secrétaire de séance : Elise SAUNIER.

Le Maire ouvre la séance à 20h40.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 29 novembre 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du maire

Monsieur le Maire annonce que la prorogation de concession pour la CNR est enfin validée et signée.

Malgré des conditions de mise en œuvre compliquées, les travaux concernant la fibre optique avancent. Certains habitants ont déjà été contactés, notamment les immeubles dits « collectifs », qui peuvent nécessiter des approches spécifiques.

Monsieur le Maire partage les questions d'une administrées autour de plusieurs sujets :

- La chaîne de la porte du cimetière
- Les futurs travaux entre la route départementale et la zone artisanale. À ce sujet, le Maire informe que nous sommes en attente d'une proposition pour relier la route départementale directement à la zone artisanale.
- Monsieur le Maire informe que les travaux de démolition de l'ancienne usine Blanchin avancent bien, en ce moment c'est la phase de désamiantage qui est en cours.
- Concernant le C.C.A.S, nous avons eu 21 réponses au questionnaire dont 14 « seniors ». Un démarrage en mai et juin est envisagé pour préparer une reprise rapide de la gym dès septembre.
Les tarifs seraient identiques à ceux proposés auparavant. Les jours et horaires sont à définir.
- Pour information le vote du budget du SIVU a eu lieu la semaine dernière. La participation financière annuelle de la commune a été stabilisée à 19 1510 €

Elise SAUNIER demande quelle visibilité nous avons d'ici 3 ans sur ce montant? Le Maire informe qu'il n'y aura à priori pas de changement d'ici 2026.

Des travaux de toitures sont à prévoir sur la partie ancienne de l'école primaire à Champagneux. Elise SAUNIER que c'est l'occasion d'étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïque.

La façade nord est également à refaire, ces travaux se feront plutôt en 2023.

Vendredi 18 mars nous avons reçu la synthèse financière de la commune, la situation est globalement rééquilibrée.

3. Commissions

3.1 Commission travaux

Gérard GOURJUX informe que les travaux de l'atelier sont quasiment terminés, ne reste plus que quelques détails à finir. La VMC, et le robinet extérieur sont installés
L'abri à sel est à terminer.

À Duisse, chemin de l'Ancienne Chapelle, le tuyau des eaux pluviales est cassé, nous avons reçu un devis de 1600 euros HT SOIT 1920 EUROS TTC.

L'entreprise PACCARD a transmis un devis pour l'entretien de la place de la Tuilerie pour les années 2022, 2023 et 2024 à hauteur de 6553 euros (en 2021 la facture annuelle était de 4066 euros TTC.)

L'association Isactys est venus désherber et nettoyer les haies le long de la départementale, la facture sera partager avec la fédération de chasse.

La DDT va remettre les haies qui avaient été broyées par erreur par leur service.

L'agent technique de la commune va avoir besoin de matériel divers pour les petits travaux et pour l'atelier: un taille-haie, des batteries pour le perfo, une petite disqueuse, un micro-onde. Sur le tracteur diverses réparations sont à prévoir : les pneus auront besoin d'être changés et une fuite d'huile doit être réparée.

Gérard Gourjux se renseigne sur les tarifs des ces différentes réparations à savoir qu'un pneu de tracteur coûte en moyenne 1500 euros. De plus la cuve à fioul de l'atelier n'est plus aux normes, il faut une cuve à double paroi.

3.2 Commission communication

Le nouveau site de la commune est en ligne et accessible via l'adresse : <https://champagneux.org/mairie/>

Concernant l'application Panneau Pocket, celle-ci ne sera plus financée par la commune, c'est la communauté de communes Val Guiers qui prend en charge cette dépense. Il faut cependant continuer à en parler autour de vous pour permettre au plus grand nombre d'habitant de recevoir les informations de la commune.

Elise SAUNIER se charge de la mise en place d'une page commune sur le site « FACEBOOK ».

3.3 Commission urbanisme

Concernant le travail sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune, le bureau d'études Géonomie nous a transmis fin décembre un devis de 12000 euros HT pour terminer leur mission. La commune a la volonté de continuer et terminer le travail avec eux mais à condition que les missions confiées dans le marché initial soient respectées.

Des échanges sont faits autour de la compensation de la zone humide.

Il sera important de présenter le PLU aux habitants de la commune lors d'une réunion publique, lorsque les ajustements au projet de PLU seront terminés.

Elise SAUNIER informe qu'il est nécessaire d'établir une liste des bâtiments protégés tels que l'église, le presbytère ainsi que de finaliser la liste du petit patrimoine à protéger, comme les fours, les croix, les puits, les fontaines.

De même il est possible d'établir une liste des arbres dits remarquables afin d'empêcher leur abattage.

Dans le cadre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) des discussions sont en cours concernant les pourcentages d'emprise au sol des bâtiments construits sur les zones d'activité. Le maximum actuel de l'emprise au sol des constructions est de 50%. Ce pourcentage devrait plutôt être considéré comme un minimum, pour éviter un étalement des zones d'activité à l'avenir.

À contrario les particuliers peuvent construire au maximum 70% de l'emprise au sol de leur parcelle.

Concernant le traitement des eaux pluviales, les règles seront plus contraignantes dans le prochain PLU.

4. Délibérations

4.1 Approbation du compte de gestion général de l'exercice 2021

Mr le Maire présente le compte de gestion général de l'exercice 2021.

Vote ==> pour à l'unanimité

4.2- Vote du compte administratif général : exercice 2021

Le Maire présente le compte administratif général pour l'exercice 2021.

Le résultat de fonctionnement du compte administratif du budget général de la commune de Champagneux pour l'exercice 2021 est excédentaire de 21032.30 euros.

Le résultat de la section d'investissement du compte administratif du budget général de la commune de Champagneux pour l'exercice 2021 est excédentaire de 25806.26 euros.

Pour le vote du compte administratif général, le Maire sort de la salle du Conseil.

Vote ==> pour 8 Abstention : 1 (Gilles LACROIX)

4.3- Ouverture de crédit par anticipation au budget 2022

Le Maire explique qu'il y a lieu d'ouvrir par anticipation, au budget primitif de la commune de l'exercice 2022, les crédits suivants :

Au programme 2313, « opération 2017-05 » la somme de 3280 euros

Au programme 27638, « réserve la Croix » la somme de 1964 euros

Le Maire précise que les dits crédits seront obligatoirement repris au moment du budget primitif de la commune de l'exercice 2022.

Vote ==> pour à l'unanimité

4.4- Demande de subvention pour l'ADMR

Le Maire expose que l'ADMR de Saint-Genix-Les-Villages sollicite, comme chaque année, une subvention auprès de la commune de Champagneux.

Cette subvention s'élève à 3292, 71 euros pour l'année 2022. Cette somme sera payée en 4 fois, soit 823,18 € par trimestre.

Vote ==> pour à l'unanimité

4.5- Adoption des critères de l'entretien professionnel du Centre de Gestion de la Savoie

Le Maire explique que l'évaluation annuelle des agents dans le cadre de l'entretien professionnel, est obligatoire. Ses modalités d'organisation devront respecter notamment les dispositions fixées par le décret du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, visa de l'autorité territoriale, demande de révision de l'entretien professionnel).

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie a conçu un document adapté, le Maire propose au conseil de l'adopter.

Vote ==> pour à l'unanimité

4.6- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Le Maire explique que dans le cadre de la gestion comptable des comptes de la commune, il y a lieu de mettre en place la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2023.

Vote ==> pour à l'unanimité

5. Questions diverses

Le Maire demande aux conseillers municipaux de s'inscrire sur le tableau des permanences du bureau de vote pour les deux tours de l'élection présidentielle les 10 et 24 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 23h45.

Le secrétaire de séance,
Elise SAUNIER

Le maire,
Georges CAGNIN

